



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE MELSHEIM

93 rue de l'Ecole – 67270
Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 juin 2026

Conseillers élus : 15

Présents : 12

Date de convocation :
01/06/2026

Compte-rendu affiché
le 22/06/2026

Sous la présidence de M. MEHL Raphaël, Maire

Membres présents : KREMMEL Nicolas - ERTZ Elodie - WENDLING Yannick, Adjoints
DOGAN Céline - ERTZ Stéphanie - HAMBACH Gérard - RICHERT Edith –
SCHAAL Pierre-Yves - SOULIER Evelyne - VAUTRIN Nicolas - WILT André

Membres absents excusés : DESJARDINS Michelle (Procuration à DOGAN Céline)
REINHART Sabine (Procuration à WILT André)

Membre absent non excusé : STAATH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : ERTZ Elodie

Ordre du Jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Election des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales
4. Remboursement de factures
5. Remise gracieuse des indemnités des adjoints
6. Réflexions circulation et stationnement village
7. Divers
 - Point d'étape : appel d'offres rénovation salle des fêtes
 - Renovations toilettes ancienne école
 - Achat d'une nouvelle tondeuse
 - Arbre tombé dans la Zorn
 - Infos jeux intervillages
 - Prochains évènements dans la commune

1. Désignation d'un secrétaire de séance

ERTZ Elodie est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 avril 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 22 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

3 Election des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

Les conseils municipaux sont convoqués en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants pour l'élection sénatoriales du 27 septembre 2026. Les délégués sont élus au scrutin majoritaire à deux tours parmi les membres du conseil municipal.

Le nombre de délégués et de suppléants à désigner est fixé par arrêté préfectoral du 11 mai 2026. Pour la commune de Melsheim, le nombre de délégués à élire est de 3 et le nombre de suppléants est également de 3.

Après vote au scrutin secret, les élus sont :

Titulaires :

- MEHL Raphaël, Maire
- KREMMEL Nicolas, Adjoint
- SOULIER Evelyne, Conseillère Municipale

Suppléants :

- ERTZ Stéphanie, Conseillère Municipale
- SCHAAL Pierre-Yves, Conseiller Municipal
- ERTZ Elodie, Adjointe

4. Remboursement de factures

Le Maire Raphaël MEHL indique qu'il a payé la facture ci-dessous sur ses frais personnels :

- Facture Infomaniak du 23/05/2026 d'un montant de 82,80 € TTC pour le renouvellement de l'hébergement web du site www.melsheim.fr
- Facture Microsoft du 19/05/2026 d'un montant de 131,04 € TTC pour le renouvellement de la licence Windows de la commune.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le remboursement de ces 2 factures d'un montant total de 213,84 €.

5. Remise gracieuse des indemnités des adjoints

Suite à une erreur matérielle, le tableau récapitulatif des indemnités des élus n'a pas pu être joint à la délibération des indemnités des élus déposée le 26/03/2026 sur le site de la Préfecture.

Les adjoints ne peuvent percevoir leur indemnité qu'à compter de la date à laquelle le tableau récapitulatif des indemnités des élus acquiert le caractère exécutoire.

Les arrêtés de délégation ainsi que la délibération des indemnités des élus sont exécutoires le 26/03/2026, mais ne peuvent être applicables à cette date alors que le tableau récapitulatif des indemnités des élus ne s'applique qu'au 27/04/2026.

Les Adjoints ne percevraient leur indemnité donc qu'à compter du 27/04/2026.

Il conviendrait donc d'établir des demandes de reversement auprès des élus impactés concernant les indemnités pour la période du 26 mars au 27 avril 2026.

Après délibération,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

La remise gracieuse des indemnités des Adjoints pour la période du 26/03/2026 au 27/04/2026

6. Réflexions circulation et stationnement village

Le maire partage le résultat d'une étude réalisée par la CEA début 2022 concernant la circulation et le stationnement dans le village.

Après avoir mis en place des premières mesures de sécurisation de la circulation rue basse en 2023 (zone 30, changement de priorité aux intersections aux extrémités de la rue), il convient à présent de réfléchir aux modalités de régulation de la vitesse rue principale et à la problématique du stationnement dans le village. L'éventualité d'un sens unique rue basse, compte tenu de l'étroitesse de celle-ci au niveau du "S" a été évoquée également.

Après échanges, des premières pistes ont été évoquées, et il a été convenu de recontacter la CEA :

- pour une mise à jour de l'étude au niveau du stationnement rue principale
- la mise en place d'un comptage de passage et de vitesse rue principale, afin d'avoir des données chiffrées

L'objectif est de trouver le juste milieu entre sécurisation et contraintes pour les usagers et le voisinage.

7. Divers

- Point d'étape : appel d'offres rénovation salle des fêtes
- Renovations toilettes ancienne école
- Achat d'une nouvelle tondeuse
- Arbre tombé dans la Zorn
- Infos jeux intervillages
- Prochains événements dans la commune

Séance close à 22h30

Le Maire

Raphaël MEHL